



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à un crédit d'étude architecturale de Fr. 430'000.- TTC
pour l'avant-projet de la phase 1 du
« Projet global de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds »

(du 24 mars 2005)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit d'étude architecturale d'avant-projet pour la réalisation de la première phase constructive du projet dit « Projet global de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds » (cf. résumé annexé) qui prévoit la réfection de l'ensemble des secteurs de soins de l'hôpital. Cette première étape consiste en l'agrandissement et la transformation du plateau médico-technique de l'établissement. En effet, l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, dont le rôle de centre principal des Montagnes neuchâteloises a été confirmé par la planification sanitaire, ne répond plus aux exigences d'un établissement moderne.

Etat de situation

L'Hôpital de La Chaux-de-Fonds a fêté son centenaire en 1998. Le premier bâtiment de 1898 a subi quelques aménagements mineurs avant la construction du nouvel hôpital inauguré le 27 juin 1966. Cette étape, configurant dans une grande mesure l'hôpital actuel, précède l'agrandissement réalisé durant les années 1986 à 91 dont ont bénéficié les services d'oncologie-radiothérapie, du laboratoire, de la microbiologie, de la pharmacie, des archives, de l'administration et des soins intensifs.

Depuis lors, il n'a pas ou peu évolué. Le vieillissement naturel de la structure et la politique d'austérité financière menée ces dernières années demandent aujourd'hui de lourds investissements pour répondre à la fois au besoin de remise à niveau physique du bâtiment et à la nécessité d'adapter les structures à une organisation fonctionnelle privilégiant la polyvalence et la collaboration entre les secteurs.

Historique du projet

Les premières réflexions concernant la réfection des blocs opératoires et du secteur d'obstétrique ont permis de mener une étude complète sur le fonctionnement et l'organisation de l'hôpital actuel et futur.

Le résultat de ces réflexions a abouti au développement d'un concept architectural intitulé « Projet global » dont l'élaboration a été suivie par le Service cantonal de la santé publique (SCSP) et par son expert désigné concernant les salles d'opération. L'étude de faisabilité, menée à l'interne de l'établissement, a été présentée en novembre 1999 à la Cheffe du DJSS, Madame M. Dusong, et au Service de la santé publique. Elle a donné lieu à l'attribution d'un premier mandat à un bureau d'architecte pour l'élaboration du programme.

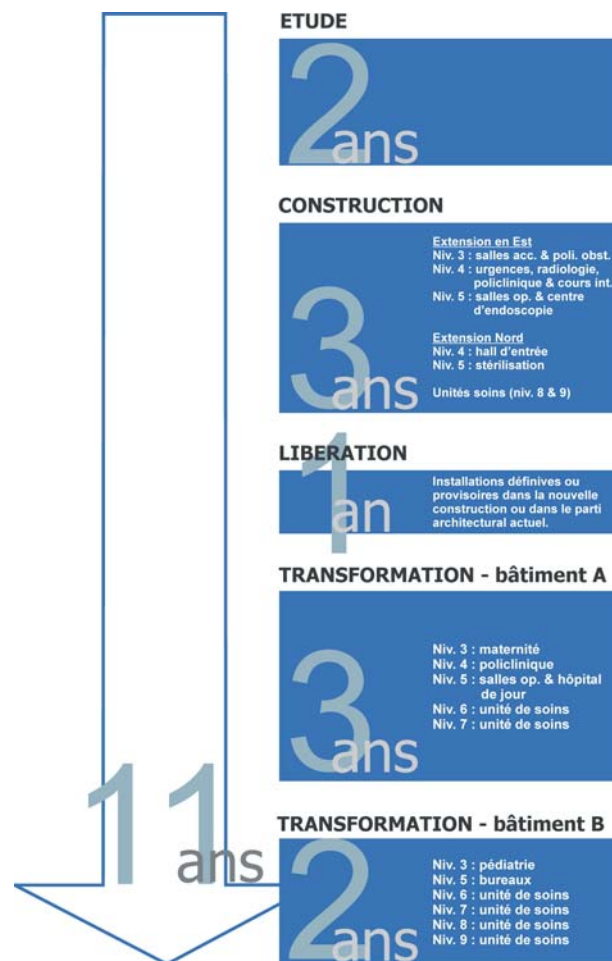
Notre mandataire, au travers de son imposant rapport remis en février 2001, a établi une première analyse du programme des interventions à prévoir après synthèse de tous les besoins. Il présente aussi bien les éléments qui donneraient lieu à une nouvelle construction que ceux liés à la réaffectation de locaux à l'intérieur du bâtiment existant. Le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds et le Service de la santé publique se sont déterminés positivement sur le bien-fondé et le contenu de ce projet. Les autorités cantonales ont néanmoins demandé un complément d'étude afin d'évaluer la possibilité d'un redimensionnement du projet par une meilleure intégration du programme architectural dans les murs de l'hôpital et de définir le processus d'exécution des travaux de construction, de rénovation et d'assainissement des façades, en préservant le confort des usagers.

Le rapport complémentaire de notre mandataire qui détermine la faisabilité du programme architectural a été présenté aux autorités communales et cantonales.

Programme architectural

Le programme architectural complet du projet est largement décrit dans le résumé annexé. Il prévoit globalement une augmentation des surfaces d'exploitation de 5000 m² (surface brute de plancher) et une réfection des locaux existants sur 13500 m² (surface brute de plancher).

La première étape pour laquelle nous demandons ce crédit d'étude d'avant-projet concerne uniquement l'étape « constructive » (salle d'accouchement, urgences, policlinique, salles d'opération, hall d'entrée, stérilisation) et une partie des étapes de « libération » et de « transformation ».



Demande formulée pour 2005

Cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital qui l'a acceptée dans sa séance du 10 février 2005. L'accord du canton a été donné par lettre du 24 février 2005.

Conclusion

La réalisation du projet global doit être considérée comme la phase concrète de la planification sanitaire dans les murs de l'HCF. Elle nécessite un investissement relativement lourd auquel il convient cependant de soustraire les économies générées sur les charges d'exploitation par la réalisation de cette dernière.

Elle apparaît alors comme le prix minimum à consacrer pour que le rôle dévolu à l'HCF par la planification cantonale soit crédible à long terme.

Le besoin financier global nécessaire pour conduire cette première étape du projet s'élève à Fr. 430'000.- (TTC). Il intègre les frais de relevé des bâtiments concernés par la rénovation pour un montant de Fr. 156'000.-.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente: Le Chancelier:
Claudine Stähli-Wolf Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'étude architecturale de Fr. 430'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'avant-projet de la phase 1 du « Projet global de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds ».

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 2 % annuel sur la valeur résiduelle.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires à cet investissement.

Annexe : « Projet global de l'HCF – Résumé de l'étude – Mai 2004 »